



COMMUNIQUE DE PRESSE

La République Centrafricaine, à travers le Ministère des Finances et du Budget, a procédé le mercredi 20 Juin 2012 à l'émission par voie d'adjudication des Bons du Trésor Assimilables (BTA).

Les caractéristiques de cette émission des Bons du Trésor sont les suivantes :

Ligne Bons du Trésor Assimilables à 26 semaines-juin 2012

Code Emission : CF110000022 BTA-13 21-SEPT 2012

Nombre de SVT du réseau	4
Nombre de SVT soumissionnaires	3
Montant total des soumissions (en millions de FCFA)	1 650
Montant total servi (en millions de FCFA)	1 660
Taux maximum proposé	5.50%
Taux minimum proposé	4.00%
Taux limite	5.50%
Taux Moyen Pondéré	4.60%
Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions	55.00%

Les Bons du Trésor sont des instruments de financement de court terme. Ils sont destinés à pallier des besoins ponctuels de trésorerie.

En langage simple, la demande du Trésor de Trois (3) milliards de francs CFA a été satisfaite pour un montant de Un milliard Six Cent Cinquante Millions (1.650.000.000) de francs CFA.

Sur la somme de Un milliard Six Cent Cinquante millions (1.650.000.000) de FCFA proposée par les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT), organismes financiers autorisés à exercer sur le marché des titres, le Trésor a accepté de s'engager pour la totalité à un taux limite de **5,50%**.

Les intérêts précomptés s'élèvent à Vingt Millions Quatre Cent Quarante Mille Quatre Cent Trois (**20 443 403**) Francs CFA. D'où un reste de Un milliard Six Cent Vingt Neuf Millions Cinq Cent Cinquante Six Mille Cinq Cent Quatre Vingt Dix Sept (1 629 556 597) de francs CFA sur lequel la commission de la BEAC sera déduite.

Au total, le Trésor public recevra en net la somme de : **Un Milliard Six Cent Vingt Neuf Trois Cent Cinquante Mille Trois Cent Quarante Sept (1. 629. 350.347) Francs CFA.**

Le taux de couverture du montant mis en adjudication de **55 %** peut sembler faible. Mais vu l'étroitesse du réseau des SVT, il est encourageant du fait que l'Etat centrafricain doit nécessairement marquer sa présence sur le marché et élargir son réseau.

En effet, sur les quatre SVT agréés à savoir **Afriland First Bank (AFB)**, **Union Bank of Cameroon PLC (UBC)**, **ECOBANK Cameroun** et une banque locale à savoir **ECOBANK Centrafrique**, trois ont soumissionné notamment, AFB, ECOBANK Centrafrique et ECOBANK Cameroun.

L'émission des BTA à 13 semaines, dont l'échéance est fixée au 21 septembre 2012, signifie que le remboursement se fera à cette date, c'est à dire in fine. Le Trésor dispose donc de trois mois pour le remboursement.

L'un des enseignements à tirer de cette opération, est le taux maximum de 5,5% proposé, nettement inférieur au taux auquel le Trésor public a eu, dans un passé récent, à contracter auprès des banques locales, pour ses besoins de trésorerie.

C'est dire que cette émission a ouvert de nouvelles perspectives pour la résorption progressive de certaines charges de l'Etat.

Elle a également permis de constater que la communauté des affaires apprécie les efforts qui sont déployés par notre pays dans la réforme de ses finances publiques, dont l'un des résultats est le paiement régulier des salaires et le remboursement à bonne date des fonds levés sur le marché.

En contrepartie, les obligations du Trésor public et des autres institutions impliquées dans cette opération sont grandes car, d'autres émissions doivent suivre au courant des deux derniers trimestres de l'année 2012. Il va sans dire que la même rigueur qui a été observée pendant cette troisième opération doit être maintenue. La réussite des prochaines émissions ne fait point de doute.

Fait à Bangui le, 27 JUIN 2012

Le Ministre des Finances et du Budget



Albert BESSE